



Conseil d'administration du 25 novembre 2021

Délibération n° 2021/80

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Palluau et la communauté de communes Vie et Boulogne

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot de la République approuvée par le Conseil d'Administration du 25 février 2021,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Palluau, la communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain de l'îlot de la République,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DCPAT

le 1 DEC. 2021

COURRIER ARRIVÉ LE